

## PROVINCE DE QUÉBEC

### MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Jeudi le 9 septembre 2010, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

M. le maire : Maurice Chrétien

Madame et Messieurs les conseillers suivants: René Desrosiers, Raymonde Lévesque, Francis Pelletier, Rodrigue Roy, formant quorum sous la présidence de M. le maire.

Les conseillers Gervais Chamberland et Michel Paris sont absents.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

#### 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 et les élus sont invités à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

#### 2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Francis Pelletier

Appuyé par Rodrigue Roy

Et résolu à l'unanimité l'acceptation de l'ordre du jour tout en laissant l'item "Varia" ouvert.

#### 3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

Proposé par René Desrosiers

Appuyé par Raymonde Lévesque

Et résolu à l'unanimité l'acceptation du procès-verbal du 2 août 2010 tel que lu et présenté.

#### 4- CORRESPONDANCE

Les élus prennent connaissance de la correspondance.

#### 5- LECTURE DES DÉPENSES ET REVENUS DU MOIS

La directrice générale fait lecture des revenus et dépenses du mois.

#### 6- APPROBATION DES COMPTES

2010-09-108

Proposé par Rodrigue Roy

Appuyé par Francis Pelletier

Et résolu que le conseil municipal de Ste Jeanne d'Arc approuve et autorise le paiement des **comptes du mois** au montant de \$25 591.34 selon la liste remise aux élus par la directrice générale.

#### 7- RÉSOLUTION POUR FIN DE LA PÉRIODE D'EMPLOI DU MANOEUVRE

2010-09-109

Proposé par René Desrosiers

Appuyé par Raymonde Lévesque

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc **remercie M. Jean-Noël Ouellet, manœuvre pour la saison 2010**, en temps opportun.

**8- AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR ACHAT D'ABRASIF POUR LA SAISON HIVERNALE 2010-2011**

2010-09-110 Proposé par Francis Pelletier  
Appuyé par Rodrigue Roy  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale à **demandeur des soumissions pour l'achat de 600 tonnes d'abrasif** pour la saison hivernale 2010-2011.

**9- VARIA**

**A) COLLOQUE DE ZONE ADMQ**

2010-09-111 Proposé par René Desrosiers  
Appuyé par Raymonde Lévesque  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc confirme l'autorisation donnée à la directrice générale Louise Boivin à se rendre au **colloque annuel de l'ADMQ du Bas St-Laurent** qui a eu lieu à St-Anaclet le jeudi 9 septembre 2010 au coût de 65\$ pour les frais d'inscription.

**B) ENGAGEMENT D'UNE RESPONSABLE DE L'OPÉRATION DU SYSTÈME DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE**

2010-09-112 Proposé par René Desrosiers  
Appuyé par Rodrigue Roy  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc **engage Mme Marie-Josée Lévesque en tant que responsable de l'opération du système de traitement de l'eau potable** à compter du 13 septembre 2010 et ce, selon les termes du contrat intervenu entre la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc et Mme Lévesque. Le maire est autorisé à signer le dit contrat d'emploi pour et au nom de la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc.

**C) MODIFICATION DU BUDGET INITIAL**

2010-09-113 Proposé par Raymonde Lévesque  
Appuyé par Rodrigue Roy  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc effectue une **modification au budget initial 2010** concernant les dépenses pour l'année 2010 comme décrit ci-dessous, suite à l'engagement d'une nouvelle employée :

**02-701-20 Centre communautaire**

*02-701-20-140 Rémunération – centre comm. +400 02-701-20-524 Ent. et rép. ameubl. -450  
02-701-20-200 Cot.de l'employeur +50*

**D) RÉSOLUTION CONCERNANT LA REFORTE DE LA CARTE ÉLECTORALE**

2010-09-114 **Considérant que** dans son projet de refonte de la carte électorale, la Commission de la représentation électorale du Québec veut ajouter la MRC de Matane à la circonscription de Matapédia, qui comprend actuellement les MRC de la Matapédia et de la Mitis;

**Considérant que** cette nouvelle circonscription compterait 45 municipalités et 10 TNO (territoires non organisés) répartis sur 3 territoires de MRC, de CLD, de CLE, de CSSS (Mitis, Matane, Matapédia) et plusieurs écoles;

**Considérant que** cette situation causera une rupture de proximité entre nous et notre représentante à l'Assemblée nationale puisqu'une augmentation de 30 % de la tâche de la députée ne s'accompagnera pas d'une augmentation de 30 % de son temps;

**Considérant que** le temps dévolu aux travaux à l'Assemblée nationale du Québec ne laisse déjà pas beaucoup de temps pour le travail dans la circonscription;

**Considérant que** les MRC de la Mitis, de la Matapédia et de Matane comptent parmi les plus pauvres et les plus dévitalisées du Québec et du Canada;

**Considérant que** le rôle de député est d'autant plus important dans notre circonscription puisque les individus, les organisations et les instances de gouvernance font appel à ses services à titre d'ombudsman, de plaideur, de médiateur, de défenseur et de représentant des services publics;

**Considérant qu'**un député est aussi promoteur et acteur du développement économique d'une circonscription;

**Considérant que** nous trouvons absurde de demander à une population qui est de plus en plus âgée et souvent démunie de parcourir une centaine de kilomètres pour aller voir leur députée alors que dans certaines circonscriptions urbaines, y faire le tour ne prend qu'une heure à pied;

**Considérant que** depuis plus de 40 ans les limites de nos circonscriptions de Matapédia, Matane et Rimouski, ont trop souvent été modifiées, si bien que certaines municipalités ne s'y retrouvent plus (Grand-Métis, Luceville, Métis-sur-Mer, Padoue, Pointe-au-Père, Price, Saint-Damase, Saint-Noël, Sainte-Luce, Saint-Octave-de-Métis);

**Considérant que** notre circonscription de Matapédia et notre région du Bas-St-Laurent n'ont pas à payer le prix pour les autres circonscriptions et les autres régions du Québec puisqu'il y a 25 circonscriptions québécoises qui dépassent l'écart de + ou - 25 % du quotient électoral et que 14 autres sont sur le point de le dépasser;

**Considérant qu'**une modification affaiblirait grandement le poids politique de notre région administrative du Bas-St-Laurent puisque nous perdrons une voix et même deux à l'Assemblée nationale, considérant que l'on veut joindre le Kamouraska à Montmagny-L'Islet;

**Considérant qu'**amputer le Bas-St-Laurent et la Gaspésie de deux circonscriptions donnent un signal négatif quant à l'avenir des régions du Québec et restreint notre pouvoir auprès des gouvernements;

**Il est proposé** par René Desrosiers

**Appuyé** par Raymonde Lévesque

**Et résolu que** la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc demande au Directeur général des élections du Québec et président de la Commission de la représentation électorale du Québec, monsieur Marcel Blanchet, de maintenir notre circonscription de Matapédia telle qu'elle est actuellement, et de préserver l'intégralité des circonscriptions de l'Est-du-Québec.

Nous croyons qu'il doit utiliser son droit de regard et de décision en appliquant les articles 14 à 17 de la Loi électorale actuelle qui lui permettent la latitude nécessaire pour prendre une décision respectant les citoyennes et citoyens du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie.

Nous pouvons constater qu'il l'a fait pour certaines circonscriptions en nous référant à la page 25 du second rapport de la proposition révisée de délimitation de la carte électorale : « La proposition révisée de délimitation compte cinq circonscriptions en situation d'exception : celles des Îles-de-la-Madeleine, d'Ungava, d'Abitibi-Est, de Gaspé et de René-Lévesque. La circonscription des Îles-de-la-Madeleine est déjà constituée ainsi par la Loi électorale, alors que

celles d'Ungava, d'Abitibi-Est et de Gaspé se voient accorder un tel statut par la Commission en raison de leur contexte particulier et de leur portrait. »

De plus, une copie de cette résolution sera envoyée à la députée de Matapédia et porte-parole de l'opposition officielle en matière de services sociaux, d'action communautaire et d'économie sociale, Madame Danielle Doyer, au Ministre de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, Monsieur Laurent Lessard, à la Ministre des ressources naturelles et de la faune, Vice-première ministre, Ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et Ministre responsable de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, madame Nathalie Normandeau, au Ministre de la justice et Ministre responsable de la réforme des institutions démocratiques et de l'accès à l'information, Monsieur Jean-Marc Fournier.

**E) AFFICHAGE DES POSTES D'OPÉRATEUR DE MACHINERIE D'HIVER**

2010-09- 115 Proposé par René Desrosiers  
Appuyé par Francis Pelletier  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale à afficher **l'offre d'emploi pour deux postes d'opérateur de machinerie** pour la saison hivernale 2010-2011 et à faire paraître la dite offre dans le journal l'Information.

**F) DEMANDE DE RÉFECTION DE LA ROUTE MASSÉ À STE-JEANNE D'ARC À L' ENTRÉE DU RANG 4 ET 5 MASSÉ**

2010-09-116 Proposé par René Desrosiers  
Appuyé par Francis Pelletier  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc demande au Ministère des Transports **d'abaisser le tuyau du ponceau à l'entrée du Rang 4 et 5 Massé** (entrée face au 255 rue Principale) qui est trop élevé par rapport à la route.

**G) PETITE SOUDEUSE DU GARAGE MUNICIPAL**

2010-09-117 Proposé par Rodrigue Roy  
Appuyé par Francis Pelletier  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc autorise la **vente de la petite soudeuse Hobart 225** à M. Roger Labrecque et ce, pour un montant de 150\$, cette soudeuse n'étant plus utilisée au garage municipal.

**10- PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de question débute à 20h50 et se termine à 21h06.

**11- LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Il est proposé par Francis Pelletier la fermeture de l'assemblée à 21h06.

---

Maurice Chrétien, maire

---

Louise Boivin, directrice générale / secrétaire-trésorière

